



FORMATION SOUS-SECTION 4

PRÉALABLE OPÉRATEUR DE CHANTIER *

OBJECTIFS

- > Identifier et appliquer les moyens de réduction de fibres d'amiante,
- > Identifier les équipements de protection individuelle,
- > Appliquer les procédures de décontamination,
- > Replier son chantier.

PUBLIC VISÉ

- > **Tout travailleur** chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures ou du mode opératoire,
- > Ouvrier du bâtiment et des travaux publics.

PRÉREQUIS

- > Maîtrise du français (lu, écrit, parlé),
- > Aptitude au poste du travail délivrée par la médecine du travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en salle et mises en situation sur chantier fictif : méthodes adaptées à la formation des adultes,
- > Formateurs attestés INRS/OPPBTP,
- > Matériel mis à disposition: EPI (combinaison étanche, gants, sous-vêtements et surbottes jetables, appareil de protection respiratoire, chaussures de sécurité).

ÉVALUATIONS

> Évaluation théorique (20 minutes), cas pratique (1 heure), visant la délivrance d'une attestation de compétences.

LIEU DE FORMATION

> Dans les locaux de Conseil & Formation Amiante.

DURÉE ET TARIF

- > 2 jours, soit 14 heures,
- > INTER entreprise : 590 € HT par stagiaire,
- > INTRA entreprise: (nous consulter).

ACCUEIL DES STAGIAIRES

- Afin de répondre aux exigences de qualité, Conseil & Formation Amiante fait le choix de limiter l'accueil de ses stagiaires à 10 personnes maximum, par session de formation.
 - *Conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.



- Rédacteur Pascal HUMEAUCréé par : Magali TANEGGI
- > Approbateur : Pascal HUMEAU
- > Créé le : 29 juin 16 > Modifié le : 30 nov. 22
- > Édité le : 30 nov. 22 > Réf : F-FOR-PR10-V1



PROGRAMME DE FORMATION (PRÉALABLE OPÉRATEUR DE CHANTIER)



JOUR 1:

- Accueil des stagiaires,
- > Présentation du contexte réglementaire :
 - **Connaître** les caractéristiques et propriétés de l'amiante,
 - Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante,
 - **Être capable** d'alerter en cas de doute sur la présence éventuelle d'amiante,
 - Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante.
 - Connaître les effets sur la santé, les effets cancérogènes,
 - Connaître l'effet synergique du tabagisme,
 - Connaître les exigences de la réglementation relative :
 - à l'interdiction de l'amiante.
 - à la prévention du risque amiante,
 - à la prévention des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur.
 - à la protection des travailleurs, dispostions relatives à la surveillance médicale,
 - à l'information personnelle des travailleurs (surveillance médicale, fiche d'exposition, attestation d'exposition...),
 - au droit de retrait en cas de danger grave et imminent,
 - à l'information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs.
 - aux rôles des Représentants du Personnel et prérogatives de l'Inspection du Travail



JOUR 2:

- **Être capable** d'utiliser les EPI selon les consignes établies,
- Connaître les rôles, les limites d'efficacité et les durées de port en continu des EPI,
- Être capable de détecter des dysfonctionnements des EPI et d'alerter,
- Connaître les durées maximales en zone en fonction des conditions de travail et des EPI,
- Connaître le rôle des EPC,
- **Être capable** d'utiliser les EPC selon les consignes établies,
- **Être capable** de détecter des dysfonctionnements des EPC et d'alerter,
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées :
 - les méthodes de réduction d'émission de fibres,
 - les procédures de contrôle.
 - les procédures de décontamination du personnel et des équipements,
 - les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée.
- **Être capable** d'appliquer un mode opératoire,
- **Être capable** d'appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Être capable d'appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source,
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie,
- **Être capable** les exigences de la réglementation relatives à l'élimination des déchets amiantés,
- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situation d'urgence ou toutes situations anormales et d'alerter.
- > Test Correction collective Synthèse.

Conseil & Formation Amiante • Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros • Siège social : 13 rue Raoul Servant, 69007 Lyon France SIRET 529.169.583.00018 • Code Activité 7112B • TVA FR.68.529.169.583 • N° de déclaration d'activité auprès de la préfecture de région 82691145969